

Circuit de la cascade de Quélipont



Trace n° 1584467

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Quelques pistes cavalières empruntent la forêt domaniale de Mormal. Le circuit traverse également les vallées de la Rhônelle, de l'Aunelle, de l'Ecaillon et du Saint-Georges où le bocage est encore très marqué, les plateaux étant dominés par les cultures.

Durée	7h	Difficulté	Difficile
Distance	45,77 km	Retour point de départ	Oui
Dénivelé positif	137 m	Activité	Cheval
Dénivelé négatif	136 m	Commune	Locquignol (59530)
Point haut	164 m	Région	Avesnois
Point bas	66 m		



Description

Stationnez à l'Auberge du Godelot (possibilité d'attaches pour les chevaux et de repas).

(D/A) Prenez la route forestière en goudron, Route du Roi du Bois, face à l'auberge.

(1) Avant d'arriver à la voie ferrée, empruntez la piste cavalière Carnoy à [Locquignol](#) sur la droite qui vous conduira en lisière de forêt.

(2) Traversez la route forestière Jean Bronze et continuez tout droit.

(3) Au niveau du cours d'eau la Rhônelle, passez le gué, empruntez le lit de la rivière par la droite sur environ 30 m pour en ressortir (seule difficulté du parcours). Profitez de marcher dans l'eau tout en admirant le paysage; Poursuivez sur ce sentier. Arrivé à la D951, tournez à gauche et allez tout droit.

(4) Au croisement de la Maison Rouge et de la Maison forestière d'Herbignies, suivez à droite la Voie communale Brunehaut, le premier chemin empierré, puis tournez à gauche, Chemin de la Forrière Saint-Sépulcre, poursuivez toujours tout droit. Suivez le GR®122 (balisé en Rouge et Blanc), c'est le premier contact avec le bocage.

(5) Au carrefour du Plain Billon, allez en face, et continuez tout droit et allez jusqu'à un château d'eau.

(6) Au lieu dit Pont Billon, empruntez à droite la D951 sur 75 m ; **attention** à la visibilité de la circulation. Dépassez l'ancien pont puis la maison et suivez de nouveau le GR®122 à droite. Le long du parcours, sur la gauche, remarquez le beffroi du Quesnoy qui ne vous quittera plus. Avancez toujours tout droit

(7) Au Y, ignorez à gauche le Chemin de l'Alouette et continuez tout droit.

(8) Arrivé Route du Quesnoy, tournez à gauche et descendez la D942 sur 300 m (**prudence**) puis prenez le premier chemin sur votre droite.

(9) Au carrefour suivant, continuez à droite. Allez tout droit.

(10) Au carrefour d'après avec le Chemin de [Villers-Pol](#), partez en face, longez le cimetière militaire allemand situé sur la gauche. Passez les Fonds Marivaux, suivez tout droit le GR® 122 puis longez le lieu-dit Au-dessus de l'Épinette.

(11) Arrivé au Chemin de l'Épinette cote 101, tournez à gauche, laissez un chemin forestier à gauche, passez le pont de Quélipont.

(12) Prenez la route sur la gauche. Avant de franchir l'Aunelle, prenez le

Points de passages

- D/A Auberge du Godelot**
| N 50.230282° / E 3.740548° - alt. 154 m - km 0
- 1 Piste cavalière**
| N 50.224831° / E 3.720563° - alt. 151 m - km 1.55
- 2 Route forestière Jean Bronze**
| N 50.230042° / E 3.721339° - alt. 151 m - km 2.16
- 3 La Rhônelle**
| N 50.236975° / E 3.721474° - alt. 140 m - km 2.95
- 4 Chaussée Brunehaut**
| N 50.240913° / E 3.712216° - alt. 142 m - km 3.82
- 5 Carrefour du Plain Billon**
| N 50.248296° / E 3.698224° - alt. 142 m - km 5.38
- 6 Pont Billon**
| N 50.248704° / E 3.680602° - alt. 136 m - km 6.85
- 7 Fourche**
| N 50.259254° / E 3.667995° - alt. 130 m - km 8.72
- 8 Carrefour - D942**
| N 50.260609° / E 3.666151° - alt. 131 m - km 8.92
- 9 Cimetière militaire**
| N 50.266155° / E 3.652534° - alt. 118 m - km 10.16
- 10 - Cimetière militaire allemand (Frasnoy)**
| N 50.273201° / E 3.655577° - alt. 122 m - km 10.99
- 11 Petite route**
| N 50.287146° / E 3.666467° - alt. 101 m - km 12.78

temps d'admirer la cascade (aire de repos possible). Suivez ce chemin sur environ 300 m, ignorez un sentier à gauche et à la Béguenesse, empruntez le chemin de terre sur la gauche, longez le bois de Quélipont, ignorez le sentier de gauche à la cote.115.

(13) À la sortie du bois, continuez tout droit. Passez un blockhaus à droite. ignorez le chemin de gauche à la cote 109 et poursuivez tout droit.

(14) **Attention** : à la traversée du carrefour des Quatre Vents avec la D934, circulation importante à certaines heures. Poursuivez en face et suivez la Chaussée Brunehaut. Traversez un carrefour 4 voies, et continuez en face.

(15) Face à la chapelle, faites un gauche-droite : prenez à gauche Rue Georges Ozaneaux et le chemin aussitôt à droite et découvrez un ancien moulin ainsi qu'un lavoir sur votre gauche. Continuez tout droit.

(16) Tournez à droite, Chemin Montée Wibaille puis prenez la 1^{ère} à gauche, Rue de la Fontaine. Continuez tout droit. Ignorez un sentier à droite.

(17) Au carrefour Fontaine Angéline, tournez à gauche Rue du moulin vers l'étang de Villers-Pol. Entre le plan d'eau et la rivière, empruntez sur la droite la Rue Gérard Joly qui conduit à la sortie du village. Allez tout droit,

(18) Au T, prenez à gauche la Rue des Fonds de Paris, allez tout droit sur le PR[®]

(19) Continuez en face vers Pont de Warenne.

(20) Après le Champ Savary, au T, tournez à droite pour rejoindre le lieu-dit la Croisette.

(21) A l'intersection, ignorez à gauche la Chaussée Brunehaut et en face les 18 Muids, suivez en face le chemin en herbe PR[®], Chemin de la Corvée. Passez le Bosquet de Tilloy

(22) A la sortie du bosquet, virez à droite vers le passage des Sauchelets. Au passage à niveau, continuez tout droit, laissez un chemin à gauche pour rejoindre en face le Pigeon Noir.

(23) Traversez la D114 **avec prudence**, continuez en face, ignorez le chemin de gauche menant la Ferme du Fort Martin, longez à main gauche un haras et rejoignez le Tilleul. La légende dit qu'autrefois, un attelage chargé d'or aurait disparu, enfoui dans les marais.

(24) Suivez à droite la D942 sur environ 200 m puis tournez à la première à gauche (cote 114) ; poursuivez tout droit sur chemin du Trou Lebecq en ignorant un chemin à gauche puis un à droite, et continuez tout droit jusqu'au château d'eau de Ghissignies visible sur votre droite.

(25) Descendez à droite vers le village de Ghissignies en longeant la D86 (**prudence**).

(26) Au croisement, tournez à gauche sur la Rue de la Station pour arriver dans la vallée de l'Ecaillon (près du centre, possibilité d'accéder au moulin). Ignorez un chemin à gauche puis un autre à droite. Passez devant une chapelle à main gauche. Continuez tout droit

(27) A la cote 116, continuez en face, ignorez un chemin à droite puis un autre à gauche. Passez le lieu Sentier des Trois Tilleuls. A l'oratoire cote 128, continuez en face vers la ferme du Grand Gay.

(28) Cote 135, tournez à droite sur le chemin de terre qui mène à l'Arbre de la Croix. Allez tout droit et ignorez les chemins latéraux.

(29) Au carrefour de l'Arbre de la Croix, tournez à gauche D86b, Rue des Tuileries.

(30) Après le château d'eau, poursuivez en face Rue des tuileries, ignorez les chemins latéraux. Après le cimetière, au carrefour, traversez la Rue Victorien Cantineau (**prudence**) et prenez en face la Rue de la République.

(31) Traversez la Chaussée Brunehaut et allez en face Rue de la République, Dirigez-vous vers l'église. Traversez la place et tournez à droite sur la Rue de l'Église.

(32) Allez tout droit, ignorez à gauche la Rue Jean Jaurès et prenez la suivante à gauche,

(33) Tournez à droite et filez tout droit en ignorant les chemins de part et d'autre.

● **12 - Aunelle (rivière) - Affluent de l'Hogneau**

| N 50.28997° / E 3.671864° - alt. 85 m - km 13.31

● **13 Sortie du Bois de Quélipont**

| N 50.28741° / E 3.655465° - alt. 110 m - km 14.62

● **14 Carrefour des Quatre vents**

| N 50.281915° / E 3.629495° - alt. 109 m - km 16.57

● **15 Rue Georges Ozaneaux**

| N 50.2805° / E 3.622425° - alt. 91 m - km 17.1

● **16 Montée Wibaille**

| N 50.280102° / E 3.619593° - alt. 74 m - km 17.34

● **17 Carrefour, à gauche**

| N 50.283684° / E 3.613188° - alt. 74 m - km 17.98

● **18 Rue des Fonds de Paris**

| N 50.28463° / E 3.609127° - alt. 71 m - km 18.37

● **19 Pont de Warenne sur la - Rhonelle (rivière) - Affluent de l'Escaut**

| N 50.285696° / E 3.604787° - alt. 72 m - km 18.7

● **20 Champ Savary**

| N 50.27954° / E 3.601976° - alt. 92 m - km 19.78

● **21 La Croisette**

| N 50.275749° / E 3.598474° - alt. 101 m - km 20.28

● **22 Passage des Sauchelets**

| N 50.262708° / E 3.621851° - alt. 111 m - km 22.54

● **23 Le Tilleul**

| N 50.252075° / E 3.613815° - alt. 116 m - km 23.9

● **24 Route D42**

| N 50.241569° / E 3.605559° - alt. 119 m - km 25.27

● **25 Château d'eau. Vers le - Cimetière militaire anglais (Ghissignies)**

| N 50.230417° / E 3.624651° - alt. 130 m - km 27.44

● **26 Croisement vers l' - Écaillon (rivière) - Affluent de l'Escaut**

| N 50.225547° / E 3.619207° - alt. 112 m - km 28.11

● **27 Sentier des Trois Tilleuls**

| N 50.223303° / E 3.624136° - alt. 115 m - km 28.56

● **28 Chemin de terre à droite**

| N 50.212837° / E 3.629791° - alt. 135 m - km 29.82

● **29 Arbre de la Croix**

| N 50.198568° / E 3.617163° - alt. 139 m - km 31.73

(34) Driguez-vous vers la lisière de la forêt de Mormal. Empruntez la piste cavalière par la droite le long de la lisière de la forêt. Ignorez un sentier à gauche puis un autre à droite.

(35) Engagez-vous dans la piste de gauche. Ignorez un sentier à gauche. Arrivé au croisement du lieu-dit Pont à Pourceaux 5cote 152), tournez à gauche. Ignorez deux sentiers à gauche. À l'intersection suivante, tournez à gauche sur la route du Chêne Cuplet. Attention, vous allez rencontrer des clôtures électrifiées destinées à éviter la fuite des sangliers. Filez tout droit jusqu'à la D932.

(36) Au pont des Entêtés, engagez-vous rapidement à droite et prenez de suite à droite sur la route de Vivreuil

(37) Au carrefour, traversez la Route de Raucourt et continuez en face Route Saint-Hubert. Poursuivez toujours tout droit. Traversez 2 carrefours puis la Laie du Vert. Continuez tout droit.

(38) Traversez la route de la Flaquette et continuez en face sur le Sentier Saint-Hubert, poursuivez tout droit.

Traversez la route Coulon et continuez en face.

(39) Tournez à gauche dans le sentier de Carnoy à Locquignol et poursuivez tout droit sur la piste cavalière.

Traversez la route forestière du Pinson, puis le sentier de Jolimetz et continuez en face. Au croisement avec la laie de la Musique, prenez à gauche pour rejoindre la route du Roi du Bois (goudron) au niveau de la barrière Tombale (passage à niveau). Virez à droite et traversez la voie ferrée.

(1) Poursuivez tout droit jusqu'à l'Auberge du Godelot (D/A).

● 30 Château d'eau

N 50.19323° / E 3.629927° - alt. 145 m - km 32.82

● 31 Chaussée Brunehaut

N 50.19117° / E 3.641515° - alt. 140 m - km 33.7

● 32 Rue Jean Jaurès

N 50.191353° / E 3.644926° - alt. 146 m - km 34.03

● 33 Fourche

N 50.191432° / E 3.646855° - alt. 149 m - km 34.23

● 34 Piste cavalière

N 50.191731° / E 3.654859° - alt. 144 m - km 34.83

● 35 Piste à gauche

N 50.188011° / E 3.65885° - alt. 152 m - km 35.48

● 36 Pont des Entêtés

N 50.200436° / E 3.654864° - alt. 140 m - km 37.7

● 37 Route Saint-Hubert.

N 50.201721° / E 3.678994° - alt. 148 m - km 39.44

● 38 Route de la Flaquette

N 50.209088° / E 3.708202° - alt. 158 m - km 41.68

● 39 Sentier de Carnoy

N 50.212261° / E 3.720515° - alt. 151 m - km 42.63

● D/A Auberge du Godelot

N 50.230129° / E 3.740544° - alt. 155 m - km 45.77

Informations pratiques

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Suivez le balisage Orange.

En période de chasse, l'accès à la forêt domaniale de Mormal peut être interdit, renseignements auprès des mairies et sur le site de l'ONF

A proximité

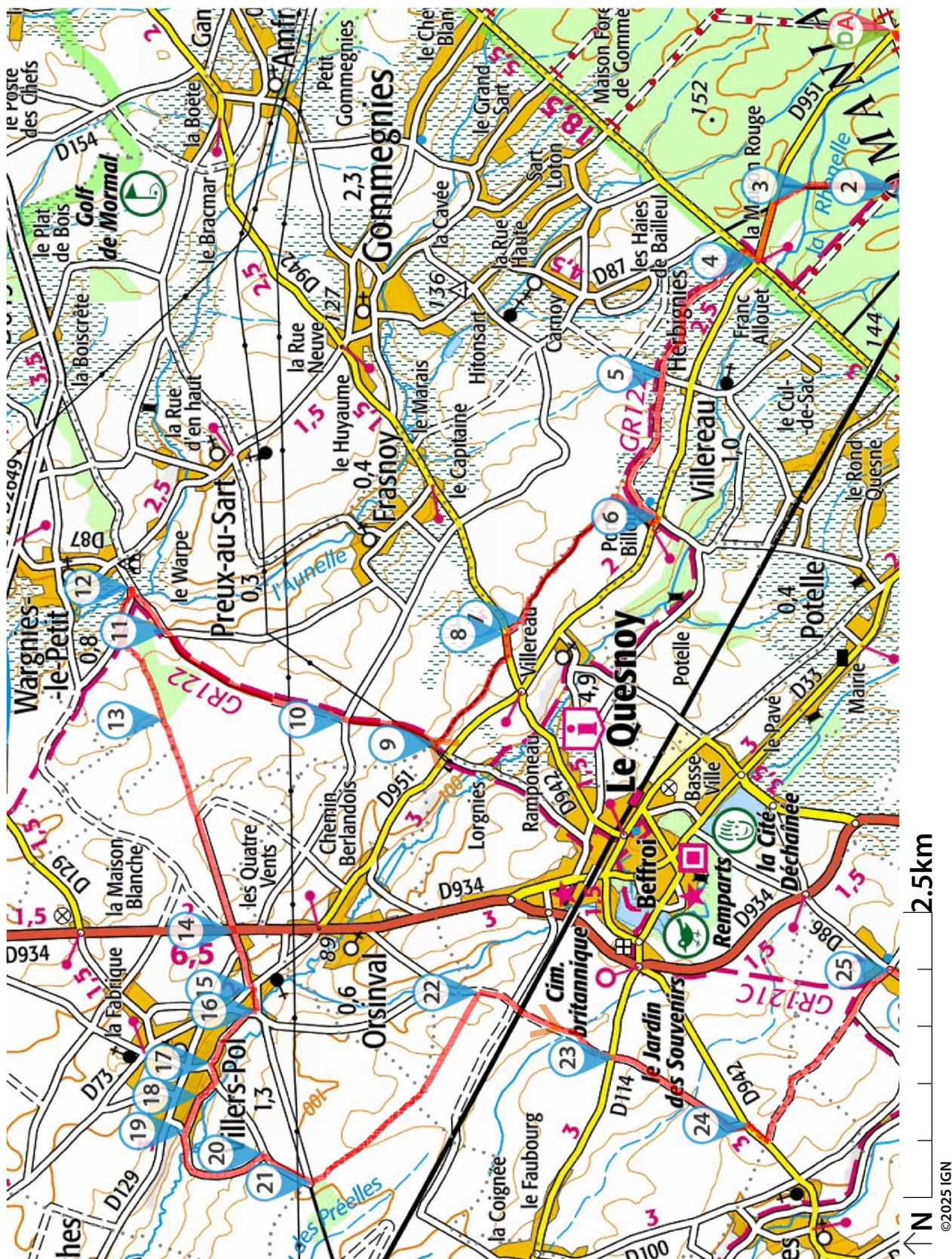
(21) La Croisette : une stèle rend hommage au curé de la paroisse de Villers-Pol pour son dévouement en 1944.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-de-la-cascade-de-quelipont/>

En savoir plus :

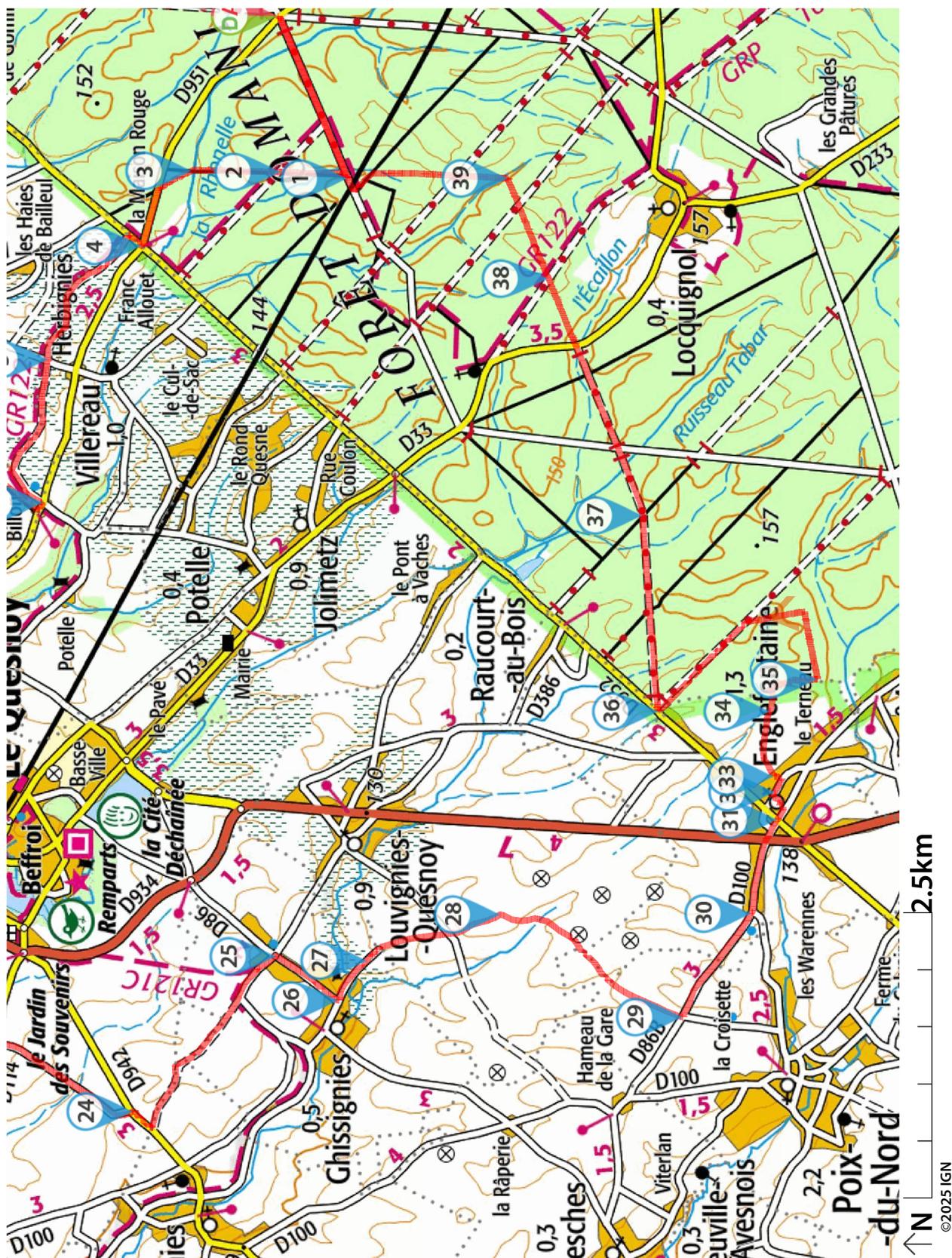
Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

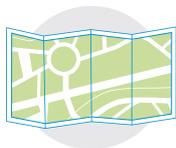
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.